

La Côte d'Ivoire s'est engagée publiquement dans la lutte contre l'apatridie depuis 2013, ce qui a valu au pays d'être reconnu comme un leader en Afrique dans ce domaine.

Le HCR continue de soutenir le gouvernement de la Côte d'Ivoire dans l'identification, la protection et la recherche de solutions pour les personnes apatrides ou à risque d'apatridie.

Dans le cadre du [Forum Mondial des Réfugiés 2023](#), la Côte d'Ivoire a annoncé des importantes promesses vers la réduction définitive des cas d'apatridie.

CHIFFRES CLES

930,978*

Apatrides et à risque d'apatridie estimés

25,24%*

Parmi eux sont des enfants

100

Individus à risque d'apatridie qui ont obtenu les documents de nationalité à travers les activités d'assistance juridique

Axes d'interventions



Renforcer le leadership du gouvernement de la Côte d'Ivoire sur les questions d'apatridie



Assistance juridique aux personnes apatrides et à risque d'apatridie



Plaidoyer et soutien aux réformes législatives



Communication, sensibilisation et engagement avec les communautés, les autorités locales et coutumières



Remise de jugements supplétifs aux personnes à risque élevé d'apatridie à la sous-préfecture d'Akoboissué (Abengourou)@AFJCI

Mise à jour des réalisations

Contexte opérationnel

La situation de l'apatridie en Côte d'Ivoire a fait l'objet d'une **étude quantitative et qualitative** financée par le HCR et menée conjointement avec l'Institut National de la Statistique en 2018. Les estimations tirées de cette étude révèlent qu'en juin 2023, on dénombre 931,076 apatrides et individus exposés au risque d'apatridie. Cette population se compose de divers profils, parmi lesquels figurent des descendants de migrants historiques qui ne remplissent pas les critères requis pour obtenir la nationalité Ivoirienne par le biais de la filiation ; les autres groupes à risque incluent les enfants trouvés nés de parents inconnus et les personnes non enregistrées à l'état civil à la naissance, dont les parents n'ont pas de preuve de nationalité.

En 2020, le Gouvernement de Côte d'Ivoire a adopté un **Plan d'Action National pour l'Éradication de l'Apatridie** sur la période allant de 2020 à 2024.



Le 15 décembre 2023 la Côte d'Ivoire, représenté par le Point Focal Gouvernemental sur l'apatridie au Ministère de la Justice et des Droits de l'Homme, a participé à l'événement parallèle sur l'apatridie organisé dans le cadre du Forum Mondial sur les Réfugiés qui s'est tenu à Genève © UNHCR/Baz Ratner

Réalisations principales et impact



IDENTIFICATION ET PROTECTION

- **1,525** individus identifiés comme étant à risque d'apatridie par le partenaire « Association des Femmes Juristes de Côte d'Ivoire » (AFJCI) lors des sensibilisations et activités de clinique juridique les questions d'apatridie.
- Rédaction d'un projet de loi portant statut d'apatride.
- Rédaction d'un document de Procédures Opérationnelles Standards (POS) pour la procédure de reconnaissance du statut d'apatride.
- **3** sessions de la Commission Nationale d'Eligibilité au statut d'apatride se sont tenues.



PREVENTION

- **436** jugements supplétifs d'actes de naissance établis.
- **5,385** individus ont reçu une assistance juridique et orientations pour le rétablissement de leurs documents d'état civil ou de nationalité.
- **2,176** registres de naissance distribués.
- **40,000** imprimés de déclarations de naissance et rétablissement d'identité produits et distribués dans 10 juridictions.



REDUCTION

- **100** documents de nationalité établis pour des personnes apatrides ou à risque d'apatridie à travers les activités d'assistance juridique des partenaires du HCR AFJCI et DAARA.



COMMUNICATION

- **2,881** personnes ont participé à **101** focus groups.
- **12,705** personnes touchées par **72** sensibilisations de masse.
- **11,078** personnes touchées par **271** sensibilisations de proximité.
- **118** émissions radiodiffusées, pour un total de **15,241** minutes de temps d'antenne, couvrant divers sujets liés à l'apatridie, tels que les mécanismes d'acquisition de la nationalité ivoirienne, la procédure pour la reconnaissance du statut d'apatride, les déclarations tardives de naissance.

Focus - L'apatridie chez les enfants vulnérables apatrides ou à risque d'apatridie

L'apatridie constitue une grave violation des droits des enfants.

Sans nationalité et sans les droits juridiques qui y sont associés, les enfants et les jeunes, en particulier les groupes les plus vulnérables tels que les enfants trouvés et les enfants des rues, sont particulièrement exposés au travail forcé et non rémunéré, à la traite, aux mariages forcés et précoces et à d'autres formes d'exploitation. L'enregistrement universel des naissances et les garanties juridiques visant à éviter l'apatridie des enfants sont des mesures fondamentales pour garantir le droit de chaque enfant à une nationalité.

Selon l'étude sur l'apatridie en Côte d'Ivoire de 2018, les enfants trouvés qui ne peuvent prouver la nationalité ivoirienne de l'un ou l'autre de leurs parents sont à risque d'apatridie dans le pays. Il est à noter que les enfants trouvés ayant des besoins spécifiques sont particulièrement vulnérables à l'apatridie car leurs chances d'être adoptés et donc d'acquérir la nationalité de leurs parents adoptifs sont nettement plus faibles.

Dans l'attente de la réforme du code de la nationalité, une évolution positive a été observée en 2019. En effet, une circulaire du ministre de la Justice en 2019 a demandé aux juges de privilégier la Convention de 1961 (à laquelle la Côte d'Ivoire a adhéré en 2013) et d'accorder la nationalité ivoirienne aux enfants trouvés, qui sont présumés être nés en Côte d'Ivoire de parents Ivoiriens.

Depuis lors, le partenaire de mise en œuvre du HCR «*Association des Femmes Juristes de Cote d'Ivoire*» – AFJCI identifie les enfants abandonnés ou vulnérables de parents inconnus et les aide à obtenir les documents d'état civil et de nationalité.

Bien que la circulaire représente une avancée significative dans la prévention/réduction de l'apatridie, il convient de noter que seul un nombre limité d'enfants (moins de 300) aurait bénéficié de cette disposition en raison d'une sensibilisation limitée à la circulaire et du fait que la procédure nécessite un accompagnement auprès des juridictions et a des implications financières.

Les résultats suivants ont été obtenus en 2023 :

- **22** enfants trouvés nés de parents inconnus et **15** enfants abandonnés de parents vulnérables ont pu obtenir un certificat de naissance (jugement supplétif).
- **29** enfants trouvés ont pu obtenir un certificat de nationalité Ivoirienne.
- **239** élèves mineurs n'ayant pas été déclarés à la naissance dans le département de Doropo ont été suivis pour une déclaration tardive de naissance sur la base de la [loi spéciale N° 2018-863](#) sur la déclaration des naissances et rétablissement d'identité.



Remise des documents de nationalité en faveur des enfants vivant avec handicap à la pouponnière de Dabou, Septembre 2023. @UNHCR/Divia Kibangou

Merci aux partenaires de mise en œuvre du HCR en Côte d'Ivoire :



Ministère de la Justice et des
Droits de l'Homme
Projet UNHCR/MJDH



Direction d'Aide et Assistance
aux Réfugiés et Apatrides
(DAARA)



Association des Femmes Juristes de Côte
d'Ivoire (AFJCI)



Le HCR Côte d'Ivoire est reconnaissant du généreux soutien des **États-Unis d'Amérique** et de la **République Fédérale d'Allemagne** en 2023, et pour les contributions flexibles essentielles de la Suède, de la Norvège, de la France, du Royaume-Uni, des Pays-Bas, du Danemark, du Japon, de la Suisse, de la Belgique, de l'Irlande, de l'Espagne, de l'Italie, ainsi que de donateurs privés.

CONTACTS

Silvia Loschiavo, Administratrice chargée d'apatridie, MCO Côte d'Ivoire | loschiav@unhcr.org

Rokya Diakite, Administratrice principale chargée de protection, MCO Côte d'Ivoire | diakiter@unhcr.org

LINKS

[Operational portal](#) - [Twitter](#) - [Facebook](#)